

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PASPÉBIAC** siège en séance **extraordinaire** ce 18 juin 2020 à 19 h à huis clos à la salle municipale de l'Hôtel de ville sous la présidence du maire, Monsieur Régent Bastien.

Sont présents à cette séance extraordinaire à huis clos :

Madame Solange Castilloux, conseillère  
Madame Nathalie Castilloux, conseillère  
Monsieur Henri Alain, conseiller  
Monsieur Florian Duchesneau, conseiller  
Monsieur Hébert Huard, conseiller  
Monsieur Roméo Briand, conseiller

Est également présente à cette séance extraordinaire, Madame Lina Castilloux qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 10 jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 10 jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 10 jours, soit jusqu'au 16 avril 2020;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 10 jours, soit jusqu'au 24 avril 2020;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 8 jours, soit jusqu'au 29 avril 2020;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 8 jours, soit jusqu'au 6 mai 2020;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 8 jours, soit jusqu'au 13 mai 2020;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 8 jours, soit jusqu'au 20 mai 2020;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 8 jours, soit jusqu'au 27 mai 2020;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 8 jours, soit jusqu'au 3 juin 2020;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 8 jours, soit jusqu'au 10 juin 2020;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 593-2020 du 10 juin 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 8 jours, soit jusqu'au 17 juin 2020;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 7 jours, soit jusqu'au 23 juin 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil que la présente séance soit tenue à huis clos et que ceux-ci soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à cette séance extraordinaire.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Solange Castilloux, appuyé par Monsieur Henri Alain et résolu unanimement :

**QUE** le conseil accepte que la présente séance extraordinaire soit tenue à huis clos et que les membres du conseil puissent y participer par présence physique.

**2020-06-174**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 19 h, qui se tient à huis clos et souhaite la bienvenue aux conseillers présents ainsi qu'à Madame Lina Castilloux qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**2020-06-175**

**2. CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

**2020-06-176**

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Nomination d'un (e) secrétaire d'assemblée
5. Dépôt de documents et de correspondance
6. Engagement – Directeur général/Greffier et nomination
7. Signataire – Banque Laurentienne
8. Signataire – Caisse populaire Desjardins du Centre-sud Gaspésien
9. Contrat de réfrigération CIMCO – Complexe sportif
10. Camping – Tarif d'électricité
11. Budget d'honoraires – ARPO Groupe-conseil – Projet 8547-1 – Prolongement des services sur la rue Day – Directive de changement C-04 Rev. 1
12. Demande de financement pour la composante des projets de petite envergure – Fonds pour l'accessibilité – Bloc sanitaire pour personnes à mobilité réduite du Pavillon Bar rayé
13. Appui – Subvention nouveaux horizons 2020-2021
14. Renouvellement - Adhésion Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs

15. Octroi de contrat – Étagères
16. Fonds régions et ruralité (FRR) – Festivals et événements (FDT)
17. Désignation pour l'application du règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement sur les chiens
18. Projet de forêts nourricières
19. Dons
  - Club des 50 ans et plus « L'Amicale »
  - Association du cancer de l'Est du Québec
  - Fondation Mira
20. Affaires nouvelles
21. Période de questions
22. Levée de la séance

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Nathalie Castilloux  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Roméo Briand

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2020-06-177

#### **4. NOMINATION D'UN (E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT** l'absence de Madame Annie Chapados, directrice générale par intérim, directrice des finances et de la trésorerie et greffière-adjointe, à la présente séance extraordinaire du Conseil municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Roméo Briand  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Henri Alain

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**DE NOMMER** Madame Lina Castilloux, qui agira à titre de secrétaire d'assemblée pour la présente séance extraordinaire du Conseil municipal.

#### **5. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE**

2020-06-178

#### **6. ENGAGEMENT – DIRECTEUR GÉNÉRAL/GREFFIER ET NOMINATION**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 112 alinéa 1 de la Loi sur les cités et villes, le conseil doit nommer un directeur général et fixer son traitement;

**CONSIDÉRANT QU'**une personne peut être le titulaire à la fois du poste de directeur général et de tout autre poste de fonctionnaire ou d'employé;

**CONSIDÉRANT** le besoin urgent de la Ville en ressources humaines;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Ville d'assurer et de maintenir une qualité de service optimale;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Paspébiac a procédé à l'ouverture d'un poste de directeur général le 12 février 2019 de par sa résolution numéro 2019-02-57 et par la même occasion en a fait la publication;

**CONSIDÉRANT QUE** ce poste par intérim n'est plus assuré à la Ville de Paspébiac;

**CONSIDÉRANT** l'analyse approfondie du dossier d'un candidat pour l'obtention du poste;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Roméo Briand

**APPUYÉ PAR:** Madame Nathalie Castilloux

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**DE PROCÉDER** à l'engagement de **Monsieur Daniel Langlois** qui occupera les fonctions de directeur général et greffier à la Ville de Paspébiac.

**DE NOMMER** officiellement **Monsieur Daniel Langlois**, directeur général et greffier à la Ville de Paspébiac.

**QUE** l'entrée en fonction du directeur général et greffier est prévue le 29 juin 2020.

**D'AUTORISER** Monsieur Régent Bastien, maire, à compléter et signer le processus d'engagement de personnel incluant une période probatoire de huit (8) mois relativement à cette nomination.

2020-06-179

**7. SIGNATAIRE – BANQUE LAURENTIENNE**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de désigner des signataires afin de remplir les obligations financières et institutionnelles de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** ces signataires auront le pouvoir de signer au nom de la Ville tous les documents légaux provenant d'institutions financières;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Henri Alain, appuyé par Madame Solange Castilloux et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

**DE DÉSIGNER** à titre d'élus Monsieur Régent Bastien, maire ou en son absence ou incapacité d'agir Monsieur Florian Duchesneau, pro-maire comme signataires;

**DE DÉSIGNER** à titre d'officiers municipaux Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier, Madame Annie Chapados, directrice des finances, trésorière et greffière-adjointe, Madame Carole Huard, technicienne comptable et Madame Marlène Joseph, agente à la taxation comme signataires.

Les élus et officiers municipaux sont par la présente autorisés, pour et au nom de la Ville, à endosser, transférer, déposer, escompter ou à percevoir à la Banque, des chèques, billets promissaires, lettres de change, demande pour paiement d'argent ou autres instruments pour ajuster, régler, vérifier toute pièce justificative liée à la Banque.

2020-06-180

**8. SIGNATAIRE – CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU CENTRE-SUD GASPÉSIEN**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de désigner des signataires afin de remplir les obligations financières et institutionnelles de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** ces signataires auront le pouvoir de signer au nom de la Ville tous les documents légaux provenant d'institutions financières;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Roméo Briand, appuyé par Monsieur Henri Alain et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

**DE DÉSIGNER** à titre d'élus Monsieur Régent Bastien, maire ou en son absence ou incapacité d'agir Monsieur Florian Duchesneau, pro-maire comme signataires;

**DE DÉSIGNER** à titre d'officiers municipaux Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier, Madame Annie Chapados, directrice des finances, trésorière et greffière-adjointe, Madame Carole Huard, technicienne comptable et Madame Marlène Joseph, agente à la taxation comme signataires.

Les élus et officiers municipaux sont par la présente autorisés, pour et au nom de la Ville, à endosser, transférer, déposer, escompter ou à percevoir à la Caisse, des chèques, billets promissaires, lettres de change, demande pour paiement d'argent ou autres instruments pour ajuster, régler, vérifier toute pièce justificative liée à la Caisse.

2020-06-181

### **9. CONTRAT DE RÉFRIGÉRATION CIMCO - COMPLEXE SPORTIF**

#### **POINT REPORTÉ**

#### **10. CAMPING – TARIF D'ÉLECTRICITÉ**

**CONSIDÉRANT** l'adoption du Règlement du Camping Paspébiac-sur-Mer de la séance ordinaire du 09 mars 2020 relativement au tarif d'électricité;

2020-06-182

**CONSIDÉRANT** l'ajout de l'article 38 de cette même séance qui indique que le locataire-saisonnier doit payer pour les frais d'utilisation du réseau d'électricité un montant de 125,00\$ par saison et que la totalité du coût de ce service devra être payé avant le jour de l'ouverture officielle du camping, sans quoi l'accès au site de camping lui sera refusé;

**CONSIDÉRANT** la période de pandémie du Covid-19;

**CONSIDÉRANT** les directives du gouvernement qui a décrété l'état d'urgence sanitaire et des consignes émises par le directeur de la santé;

**CONSIDÉRANT** que la Ville ne peut ouvrir tous les services, tels que le bloc sanitaire, le préau, etc;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Henri Alain

**APPUYÉ PAR:** Monsieur Hébert Huard

#### **ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Le maintien de la tarification d'électricité tel qu'il appert dans le règlement du camping du 09 mars 2020 et qu'un rabais 125\$ soit offert aux saisonniers pour la saison 2020 seulement afin de suppléer le manque de services offerts au camping dû aux directives gouvernementales qui a décrété l'état d'urgence sanitaire.

**Madame la conseillère Nathalie Castilloux est contre.**

### **11. BUDGET D'HONORAIRES - ARPO GROUPE-CONSEIL - PROJET 18547-1 - PROLONGEMENT DES SERVICES SUR LA RUE DAY - DIRECTIVE DE CHANGEMENT C-04 REV.1**

**CONSIDÉRANT QU'**une directive de changement au Projet 18547-1 – Prolongement des services sur la rue Day peut être accordée par résolution du conseil municipal;

2020-06-183

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Roméo Briand  
**APPUYÉ PAR:** Monsieur Hébert Huard

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la Ville de Paspébiac autorise la Directive de changement C-04 Rev.1 au Projet 18547-1 – Prolongement des services sur la rue Day

**D'AUTORISER** Monsieur Simon Carrothers, urbaniste, coordonnateur de projets et du service d'urbanisme, à signer les documents reliés à la directive de changement C-04 Rev.1.

**12. DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LA COMPOSANTE DES PROJETS DE PETITE ENVERGURE – FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ – BLOC SANITAIRE POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE DU PAVILLON BAR RAYÉ**

**CONSIDÉRANT QU'**un programme du Gouvernement du Canada est disponible pour une demande de financement pour la composante des projets de petite envergure - Fonds pour l'accessibilité;

2020-06-184

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'offrir l'accès au bloc sanitaire aux personnes à mobilité réduite;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de construire une rampe d'accès, construire et aménager une toilette, installer une porte et accessoires pour les personnes à mobilité réduite;

**CONSIDÉRANT** l'importance de respecter les normes du milieu;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est situé dans une zone urbaine et touristique;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Nathalie Castilloux  
**APPUYÉ PAR :** Madame Solange Castilloux

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**D'AUTORISER** Monsieur Christian Bourque, directeur du Service des Sports et des activités récréatives à déposer une demande d'aide financière au programme Fonds pour l'accessibilité avant le 13 juillet 2020 afin de réaliser ce projet.

**13. APPUI - SUBVENTION NOUVEAUX HORIZONS 2020-2021**

**CONSIDÉRANT** la demande de subvention au programme Nouveaux Horizons 2020-2021 du Club des 50 ans et plus de Paspébiac (ci-après le Club);

**CONSIDÉRANT QUE** cette aide financière permettra d'améliorer notre local et incitera nos membres à participer aux activités de leur Club;

2020-06-185

**CONSIDÉRANT QUE** cette subvention se définit sur deux volets :

- 1- Changer des fenêtres et une porte extérieure ;
- 2- Organiser diverses activités pour nos aînées et aînés.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Florian Duchesneau  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Roméo Briand

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Ville de Paspébiac appuie la demande d'aide financière du Club de 50 ans et plus de Paspébiac et apporte son soutien à leur projet.

#### **14. RENOUELEMENT – ADHÉSION CHAMBRE DE COMMERCE BAIE-DES-CHALEURS**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de la Ville de Paspébiac pour les activités de promotion de la Chambre de Commerce Baie des Chaleurs à l'égard de nos commerces ;

2020-06-186

**CONSIDÉRANT QUE** la chambre de Commerce Baie des Chaleurs supporte l'organisme « J'achète Local » ;

**CONSIDÉRANT QUE** la chambre Commerce Baie des Chaleurs supporte la formation de nos entrepreneurs et commerçants;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Henri Alain

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Hébert Huard

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**DE RENOUELER** l'adhésion de la Ville auprès de la Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs pour montant de 270,19 \$, taxes incluses.

#### **15. OCTROI DE CONTRAT - ÉTAGÈRES**

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'avoir un maximum de rangement pour les archives municipales;

2020-06-187

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a lancé un appel de soumissions pour l'obtention d'étagères;

**CONSIDÉRANT QUE** cinq (3) soumissionnaires ont répondu à cet appel de soumissions dont :

- Tenaquip pour un montant de 8 932,16 \$ incluant les taxes et le transport
- Multi-industriel pour un montant de 10 483,42 \$ incluant les taxes et le transport
- Jul Solutions pour un montant de 13 217,21 \$ taxes incluses et transport en sus

**CONSIDÉRANT QU'**un soumissionnaire s'est démarqué avec la plus basse soumission;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Solange Castilloux

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Roméo Briand

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**D'ADJUGER** le contrat pour 31 étagères à TENAQUIP, pour un montant de **8 932,16 \$**, incluant les taxes et le transport.

#### **16. FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS (FDT)**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande d'aide financière doit être déposée dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) relatif au dossier « Festivals et événements »;

2020-06-188

**CONSIDÉRANT QU'**un signataire dûment autorisé à la Ville de Paspébiac est requis pour cette demande d'aide financière;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Roméo Briand

**APPUYÉ PAR:** Monsieur Henri Alain

**ET RÉSOLU À LA L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**DE DÉSIGNER** Monsieur Daniel Langlois, directeur général, signataire autorisé par le Conseil municipal pour la demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité (FRR) – « Festivals et événements » (FDT);

**D'AUTORISER** Monsieur Daniel Langlois, directeur général, à préparer et signer les documents reliés à la présente demande d'aide financière du Fonds régions et ruralité (FRR) – Festivals et événements.

**17. DÉSIGNATION POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'EN CADREMENT SUR LES CHIENS**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la Loi visant à favoriser la protection de personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

2020-06-189

**CONSIDÉRANT** les dispositions du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de désigner :

- Un responsable pour appliquer le Règlement;
- Un inspecteur aux fins de veiller à l'application du Règlement;
- Les personnes autorisées à délivrer des constats d'infraction.

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi prévoit qu'une municipalité locale peut conclure une entente avec toute personne afin que celle-ci assure le respect du Règlement;

**CONSIDÉRANT** l'entente aux termes de laquelle le Réseau de Protection Animale Baie-des-Chaleurs voit à l'application de la réglementation municipale concernant les chiens sur le territoire de la municipalité de Paspébiac;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité peut désigner un fonctionnaire ou un employé de la Municipalité pour agir comme inspecteur et également exercer des pouvoirs d'inspection et de saisie sur son territoire aux fins de veiller à l'application dudit Règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Solange Castilloux, appuyé par Monsieur Roméo Briand et résolu à l'unanimité :

**QUE** le conseil municipal désigne à titre de responsable pour l'application du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens :

- Le Réseau de Protection Animale Baie-des-Chaleurs et ses employés;
- Le chef d'équipe de la Ville de Paspébiac, Monsieur Denis Alain;

**QUE** le conseil municipal désigne à titre d'inspecteur aux fins de veiller à l'application du Règlement (particulièrement la section V – Inspection et saisie) :

- Le Réseau de Protection Animale Baie-des-Chaleurs et ses employés;
- Le chef d'équipe de la Ville de Paspébiac, Monsieur Denis Alain;

**QUE** le conseil municipal autorise à délivrer des constats d'infraction conformément audit Règlement :



- Le Réseau de Protection Animale Baie-des-Chaleurs et ses employés;
- Le chef d'équipe de la Ville de Paspébiac, Monsieur Denis Alain;
- Tout membre d'un corps de police.

Par le fait même, le maire et le directeur général sont autorisés à signer toute entente et documents pertinents à intervenir entre la Ville et le Réseau de Protection Animale Baie-des-Chaleurs, afin d'assurer le respect de la réglementation en découlant.

### **18. PROJET DE FORÊTS NOURRICIÈRES**

**ATTENDU QUE** l'agriculture au Québec a rejeté 7,6 Mt éq. Co<sub>2</sub> dans l'atmosphère en 2016, soit 9,6% des émissions québécoises;

**ATTENDU QUE** la végétation est un excellent puit de carbone à favoriser afin de réduire la quantité de GES dans l'atmosphère;

**ATTENDU QU'**une végétation nourricière permet d'augmenter notre capacité d'autonomie alimentaire essentielle dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques;

#### **Politiques et engagements du CREGÎM**

**ATTENDU QUE** le conseil régional de l'environnement Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) souhaite prioriser les changements climatiques dans leurs domaines d'action;

#### **Politiques et engagements de la Ville de Paspébiac**

**ATTENDU QUE** la Politique familiale de Paspébiac a permis à la Ville de Paspébiac de mettre en lumière l'importance d'une alimentation saine, de milieux de vie de qualité et la mise en commun des ressources;

**ATTENDU** l'élaboration du Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Bonaventure dont fait partie la Ville de Paspébiac et dans laquelle les enjeux de développement durable et de protection de l'environnement sont soulignés;

#### **Proposition à la Ville de Paspébiac pour la participation au projet Forêts nourricières GÎM**

**ATTENDU QUE** la proposition du CREGÎM de réaliser le Projet **Forêts nourricières GÎM** en 2020-2023 vise à développer l'offre d'aménagements nourriciers de façon structurée pour la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine permettant :

- d'augmenter la résilience alimentaire des municipalités et des citoyens;
- de contribuer à la captation de GES par l'augmentation de la biomasse;
- de développer des milieux de vie de qualité favorisant un partage des ressources et des savoirs;

**ATTENDU QUE** la valeur totale (coût total avant subventions) du projet pour la Ville de Paspébiac en tenant compte de ses choix, est estimée à 208 000 \$;

**ATTENDU QUE** ce montant permettra à la Ville d'aménager une forêt nourricière comprenant la végétation et l'aménagement nécessaire (mobilier, affichage, sentier et plus encore), de favoriser l'utilisation du lieu pour des activités de sensibilisation et d'entretenir le lieu afin de lui assurer une pérennité;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Solange Castilloux

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Roméo Briand

2020-06-190

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

**QUE** le conseil s'engage à contribuer pour un montant maximal estimé à 51 000 \$ pour sa participation au **Projet Forêts nourricières GÎM**;

**QUE** chaque conseil municipal s'engage à ce que la Ville de Paspébiac agisse à titre de déposeur du projet régional au programme Climat Municipalité – Phase 2 : Volet 2;

**QUE** chaque municipalité participante autorise le Conseil Régional de l'Environnement Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et la Ville de Paspébiac à déposer des demandes de subventions pour le **Projet Forêts nourricières GÎM** au nom des participants au projet régional.

**D'AUTORISER** Monsieur Régent Bastien, maire et Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier à signer tout document relatif à ce projet.

**Messieurs les conseillers Florian Duchesneau et Hébert Huard sont contre.**

**19. DONS**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Roméo Briand

**APPUYÉ PAR :** Madame Solange Castilloux

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

2020-06-191

**DE FAIRE** un don à chacun de ces organismes :

- Club des 50 ans et plus « L'Amicale » : 100 \$
- Association du cancer de l'Est du Québec : 100 \$
- Fondation Mira : 50 \$

**20. AFFAIRES NOUVELLES**

**21. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**22. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Florian Duchesneau

**APPUYÉ PAR :** Madame Nathalie Castilloux

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la séance soit levée. Il est 21 h 30.

2020-06-192

\_\_\_\_\_  
Régent Bastien, maire

\_\_\_\_\_  
Lina Castilloux, secrétaire d'assemblée